

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL56/2026

Objet :

Convention de gestion et de suivi d'une partie du boisement nord de compensation sur le secteur du campus du quartier de l'école Polytechnique à Saclay

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 34
VOTANTS : 35

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Avait donné pouvoir :

- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL56/2026

Convention de gestion et de suivi d'une partie du boisement nord de compensation sur le secteur du campus du quartier de l'école Polytechnique à Saclay

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-1,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM),

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-DDT-STANO-295 du 29 juillet 2023 portant création modificative de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de l'École Polytechnique,

Vu la délibération n°2025-288 autorisant la signature de la convention de gestion et de suivi d'une partie du boisement de la lisière nord avec le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier de l'École Polytechnique (QEP),

Vu le projet de convention avec le SIOM de gestion et de suivi d'une partie du boisement de la lisière nord de compensation sur le secteur du campus du quartier de l'École Polytechnique à Saclay, ci-annexé,

Considérant que le PEP de la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique prévoit notamment la réalisation de la lisière nord avec une reprise en propriété et en gestion par la Communauté d'agglomération,

Considérant que le SIOM, dans le cadre de ses obligations réglementaires en matière de compensations écologiques relatives à la construction de la déchetterie/ressourcerie, a dû réaliser sur 3 335 m² un abandon de gestion et mise en sénescence es situ d'habitats forestiers et doit en assurer la gestion sur une durée de 30 ans,

Considérant que l'emprise de ce boisement se situe sur une partie des parcelles cadastrées ZW n°21 et ZW n°53, dans le boisement de la lisière nord, propriété de la Communauté d'agglomération,

Considérant que le projet de convention de gestion et de suivi d'une partie du boisement de la lisière nord de compensation du quartier de l'École Polytechnique avec le SIOM prévoit les modalités d'intervention du SIOM sur le foncier de la Communauté d'agglomération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM), relative aux modalités de gestion et de suivi d'une partie du boisement de la lisière nord de compensation du Quartier de l'École Polytechnique sur la commune de Saclay, ci-annexée.

- **Autorise** le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUIL. 2026**
Affichée le :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL56_2026-D